



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.11.2020

- **Date de CONVOCATION** : 20 novembre 2020
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, RESSES Patricia, COUDERC Véronique, SERIS Daniel, SOULAYRES Mathieu.

Absents : DELCROS Alain.

Secrétaire de séance : Mme Gwladys GASTAL

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2020.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1ère délibération

OBJET : Location logement communal – Signature de bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sur proposition du Maire,

1°/ Décide

De louer le logement communal situé, 66 allée du souvenir Français, à Mr FAUCHER Clément et Mme GARRIGUES Marion avec effet prévu au 1^{er} décembre 2020, et au loyer mensuel de 427 € et 54 € de charges pour chauffage, soit un total toutes charges comprises de 481 € / mois.

Le versement d'une caution s'élevant à un mois de loyer sans charge sera exigible avec la première mensualité.

2°/ Autorise le Maire à signer le bail correspondant

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

2^{ème} délibération

Objet : RODP TELECOMMUNICATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public **routier** due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2020 :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.78 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

OBJET : Présentation et étude des devis en cours

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante les devis en cours.

a- Descentes d'eau pluviales :

Les descentes d'eau pluviales de la mairie ont été détériorées et doivent être remplacées. Nous n'avons pas reçu le devis à l'heure de la séance.

b- Volets du logement « école ».

Les volets du logement sont anciens et en bois. Le bois ayant travaillé avec le temps, les volets s'ouvrent et se ferment difficilement. Ils ont déjà été réparé par l'agent technique en 2015 suite à un signalement du locataire.

Après délibération, l'assemblée souhaite demander un autre devis.

c- Volets salles des fêtes

Suite aux dégradations faites sur les stores à la salle des fêtes, nous devons les changer. Mr BOMPA a demandé un devis à l'entreprise « QUERCYSTORES » située à 46090 LE MONTAT.

Après délibération, l'assemblée souhaite approfondir la réflexion aux vues d'un volet situé sur une issue de secours.

d- Renouvellement informatique mairie et service de l'eau

Depuis l'arrêt des mises à jour sous Windows 7, nous devons migrer tous les ordinateurs sous Windows 10. Certains ordinateurs montrant des signes d'usures, il a été décidé, lors du conseil municipal du 14 octobre 2020, de renouveler tous les ordinateurs de la mairie.

Un devis a été demandé, à la société INDYSYSTEM, notre fournisseur de logiciel et d'assistance informatique, conformément à la délibération N°30_1.

Ils nous ont transmis plusieurs propositions pour 2 postes fixes (1 pour le secrétariat et 1 pour le maire) et un ordinateur portable pour le service des eaux.

Mr ROUBELET (commercial d'INDY SYSTEM) est venu présenter à la mairie en présence de Mr le Maire et des Adjoints l'INDY BOX. Il s'agit d'un cube qui remplace la tour d'ordinateur classique.

Après délibération, l'assemblée souhaite étudier d'autres propositions.

Nous devons nous assurer que la société INDY SYSTEM puisse nous faire l'installation malgré l'achat du matériel chez un autre fournisseur.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

e- Jeux pour enfants – mise aux normes

Les jeux pour enfants se trouvant sur la place Henri MERCADIER ne sont plus aux normes. Mme GASTAL, 1ère adjointe a sollicité des devis. Nous devrions les recevoir en début de semaine prochaine (semaine 48).

Après délibération, l'assemblée souhaite poursuivre la réflexion.

La commission jeunesse doit se réunir.

f- Changement du ballon – station de pompage.

Optimisation du ballon. Mr BOMPA vous expliquera lors de la séance du conseil municipal les raisons de cette demande.

Après délibération, l'assemblée souhaite plus de précisions sur ce devis.

g- Evolution de la télétransmission – Captage/Château d'eau

Lors d'un dépannage par la société HYDRAUELEC pour un problème de défaut de liaison entre la station de captage et le château d'eau, il a été mis en évidence une qualité de liaison médiocre.

Après délibération, l'assemblée approuve le devis à l'unanimité.

Questions diverses

- Le logement communal a besoin d'un rafraîchissement des peintures. L'assemblée délibérante souhaite proposer aux futurs locataires de repeindre le logement. Un geste sera fait sur les loyers.
- Les élus ayant participé en visioconférences aux commissions « culture », « tourisme » et « affaires sociales » de la C.C.V.L.V, transmettront les comptes-rendus à tous les membres du conseil municipal.
- La traditionnelle cérémonie des vœux du maire ne pourra se tenir à la salle des fêtes au vu de la crise sanitaire que nous traversons. Il est proposé de demander à une résidente de Parnac, donnant des cours de dessin à une association Parnacoise, de réaliser une carte de vœux 2021. ; la carte sera envoyée à toute les familles.

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC

- Madame GASTAL propose de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes au vu des améliorations qui y ont été apportées. De plus un forfait chauffage pourrait être appliqué en période hivernale.
- Les gravats du mur de tennis démoli par l'entreprise S.J.T.P ont été déposés à la décharge de la combe du tic. Cette décharge est destinée aux déchets verts des services techniques communaux, et non aux gravats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Mme GASTAL Gwladys,
1ère adjointe,
Secrétaire de séance,

Mr. GASTAL Marc,
Maire,

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 25 novembre 2020

Marc GASTAL,

Gwladys GASTAL,

Philippe BOMPA,

Anne-Marie LEYMARIE,

Philippe RIGAL,

Philippe FREZABEU,

Alain DELCROS,

Patricia RESSES,

Mathieu SOULAYRES,

Véronique COUDERC,

Daniel SERIS,